RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GIP FCIP AQUITAINE

Les étapes de la démarche VAE du Titre Responsable Projets et Ingénierie en Formation

Je contacte le GIP-FCIP d'Aquitaine, certificateur.

→ Je recueille les informations liées à la démarche VAE et le livret 1 « Demande de recevabilité ».

Je constitue ma demande de recevabilité (livret 1 Cerfa) et complète la grille de positionnement et les dépose auprès du GIP-FCIP d'Aquitaine et l'envoie à l'adresse : recevabilite.vae.rpif@gipfcip-aquitaine.fr

→ Ma demande de recevabilité est étudiée par le GIP-FCIP d'Aquitaine et un entretien d'étude personnalisée m'est proposé.

Je reçois la décision de recevabilité.

→ Dans le mois suivant.

J'élabore le livret 2 (possibilité d'accompagnement par le CAFOC de Bordeaux ou un autre organisme).

→ Je peux bénéficier d'une aide financière pour la prestation d'accompagnement VAE.

Je dépose le livret 2 auprès du GIP-FCIP d'Aquitaine, certificateur du titre RPIF, selon le calendrier des sessions de validation communiqué à l'adresse : cafoc@ac-bordeaux.fr

→ Un accusé de réception du livret 2 vous est transmis.

Je suis convoqué(e) à l'entretien du jury de certification VAE.

→ Deux sessions/an
- juin
- décembre

→ Validation totale
→ Validation partielle
→ Pas de validation